



Réparation de nuit d'une serrure bloquée

Par **lefismodi**, le **03/07/2015 à 16:15**

Bonjour, rnrnJ'espère que vous pourrez m'apporter quelque lumière sur un sujet un peu délicat. rnrnJ'ai emménagé dans un appartement au début du mois de mai. Rien à signaler de particulier. rnÀ la fin du mois, un soir en rentrant vers 23h30, je n'ai pas réussi à introduire ma clé dans la serrure. C'était comme bloqué. Impossible d'ouvrir la porte. rnrnUne publicité pour un serrurier sur la porte, j'appelle, et un serrurier vient. Il m'explique que le barillet est endommagé, qu'il faut le remplacer. J'ai un devis qui correspond à l'intervention : total près de 900 € (tout est doublé cause tarif de nuit). rnIl me dit que le barillet était "vétuste" et que le mécanisme de fermeture sécurisée (3 verrous) "frottait" pour le verrou supérieur, et que c'était la cause du problème. rnrnJ'en ai parlé à mon propriétaire. Celui-ci me dit que le locataire précédent avait remplacé le barillet il y a trois ans, et que la vétusté est étrange. rnJe pense néanmoins que c'est à lui de me rembourser car je ne m'estime pas responsable du tout (je suis dans l'appart depuis 3 semaines seulement). rnrnMa question : que puis-je évoquer pour mettre en évidence sa responsabilité. Même s'il n'a pas été prévenu en avance, même s'il n'a pas validé le devis, je pense que ce problème existait avant l'état des lieux, et que j'en suis victime. rnrnMerci de vos réponses

Par **Lag0**, le **03/07/2015 à 16:20**

Bonjour,rnLe principe est simple, même dans le cas de travaux normalement à la charge du bailleur, si le locataire prend la responsabilité de les faire exécuter, il en supporte le cout.rnVotre bailleur n'a donc aucune obligation de vous rembourser.rnIl fallait lui demander de faire exécuter les travaux...

Par **moisse**, le **04/07/2015** à **08:35**

Bonjour,rn[citation] je n'ai pas réussi à introduire ma clé dans la serrure. C'était comme bloqué. Impossible d'ouvrir la porte. rn[/citation]rnEt:rn[citation]Une publicité pour un serrurier sur la porte[/citation]rnIl y a de quoi se poser des questions.

Par **Lag0**, le **04/07/2015** à **09:12**

Je m'étais fait la même réflexion au début puis j'ai pensé qu'il s'agissait de la porte de l'immeuble où parfois il y a les numéros des secours et des "SOS" divers.

Par **Nomi**, le **04/07/2015** à **09:29**

"Une publicité pour un serrurier sur la porte"rnInformation à retenir : ne jamais appeler les n° inscrits sur ce genre de tracts, c'est l'escroquerie assurée.rnVotre bailleur n'a aucune responsabilité dans cette affaire.